



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°23-130918 : Aménagement et restructuration du Cœur De Ville (CDV) / Validation de l'élément PRO et du plan de financement prévisionnel de l'opération en phase réalisation

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **07 juin 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de **présent(s)** est de : 17

Absent (s) : 08

Procuration (s) : 04

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE SEPTEMBRE**

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le **TREIZE SEPTEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2^{me} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{me} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{me} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{me} adjointe - Yves PLANTE 6^{me} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{me} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{me} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALLA conseillère municipale - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

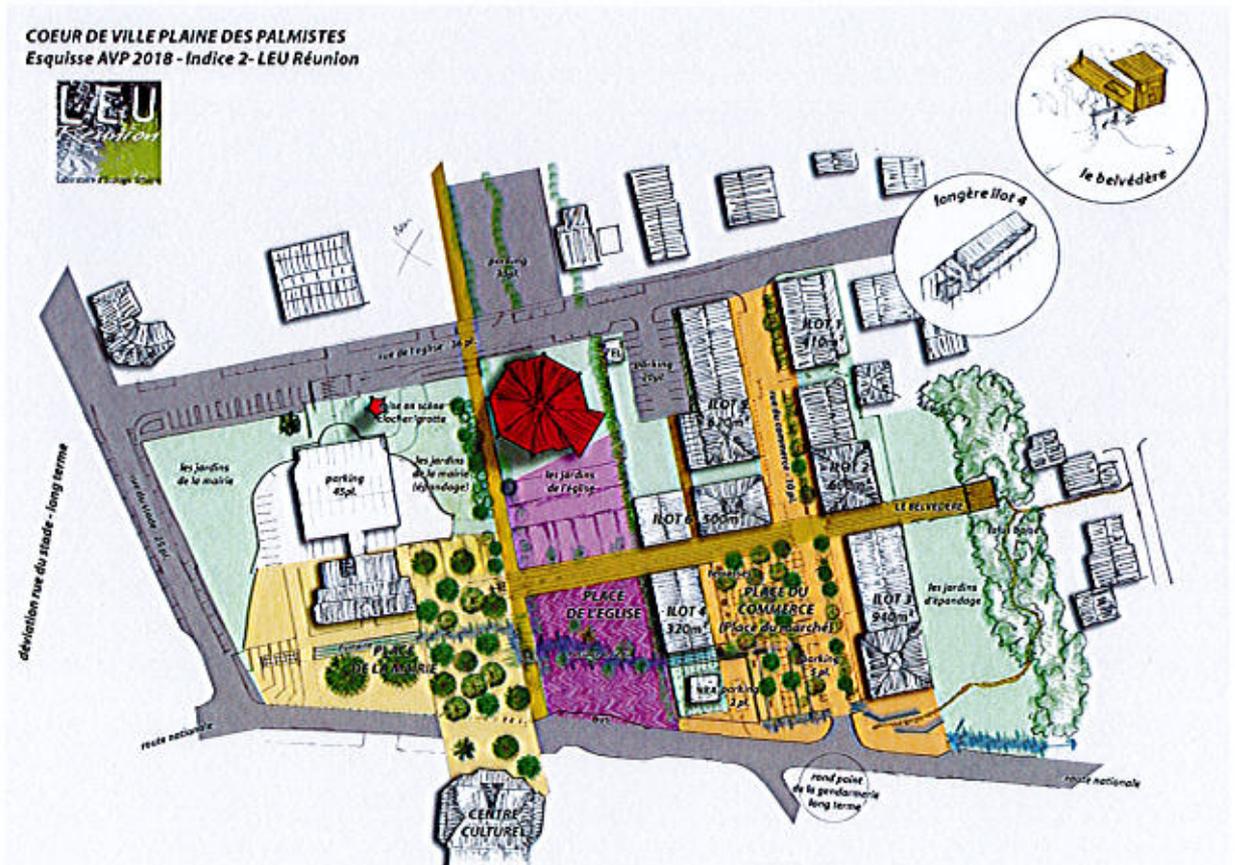
PROCURATION(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3^{me} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{me} adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM23-130618-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Affaire n° 23-130918
Aménagement et restructuration du Cœur De Ville (CDV) / Validation de l'élément PRO et
du plan de financement prévisionnel de l'opération en phase réalisation

Les études de conception du cœur de ville arrivent à terme et il y a lieu de passer à la phase réalisation.

Pour mémoire, le plan masse du projet avait été revu pour intégrer une place commerçante afin d'organiser le marché forain sur cette place et permettre aux futurs commerçants d'être mieux accommodés.



Vu la complexité de ce projet, il est envisagé de le réaliser en trois phases. Ainsi, afin de permettre la réalisation des travaux tout en maintenant les activités économiques et commerciales actuelles et dans l'attente de leur relocalisation pour libérer les emprises de travaux, il est proposé le phasage suivant :

PHASE 1 :

- Voirie :
- o Travaux de voirie permettant la desserte des îlots 1, 2, 4, 5 et 6,
- o Travaux de voirie de la rue de l'Église et de la poche de stationnement (sous réserve de la libération des parcelles) permettant de compenser la suppression des stationnements de la place de la mairie actuelle,
- o Parvis de la Mairie, place de l'eau et allée vers l'église, jardins de l'église, parvis de l'église et pas japonais,
- o Maintien des accès depuis la RN3 et raccordement de la section nouvelle de la rue du commerce sur la voirie existante,
- o Maintien provisoire de la rue du commerce pour accès riverains durant les travaux de voirie et basculement de la circulation sur nouvelle rue du commerce durant les travaux de voirie

Accusé de réception en préfecture
974-219740685-20180913-DCM23-130618-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

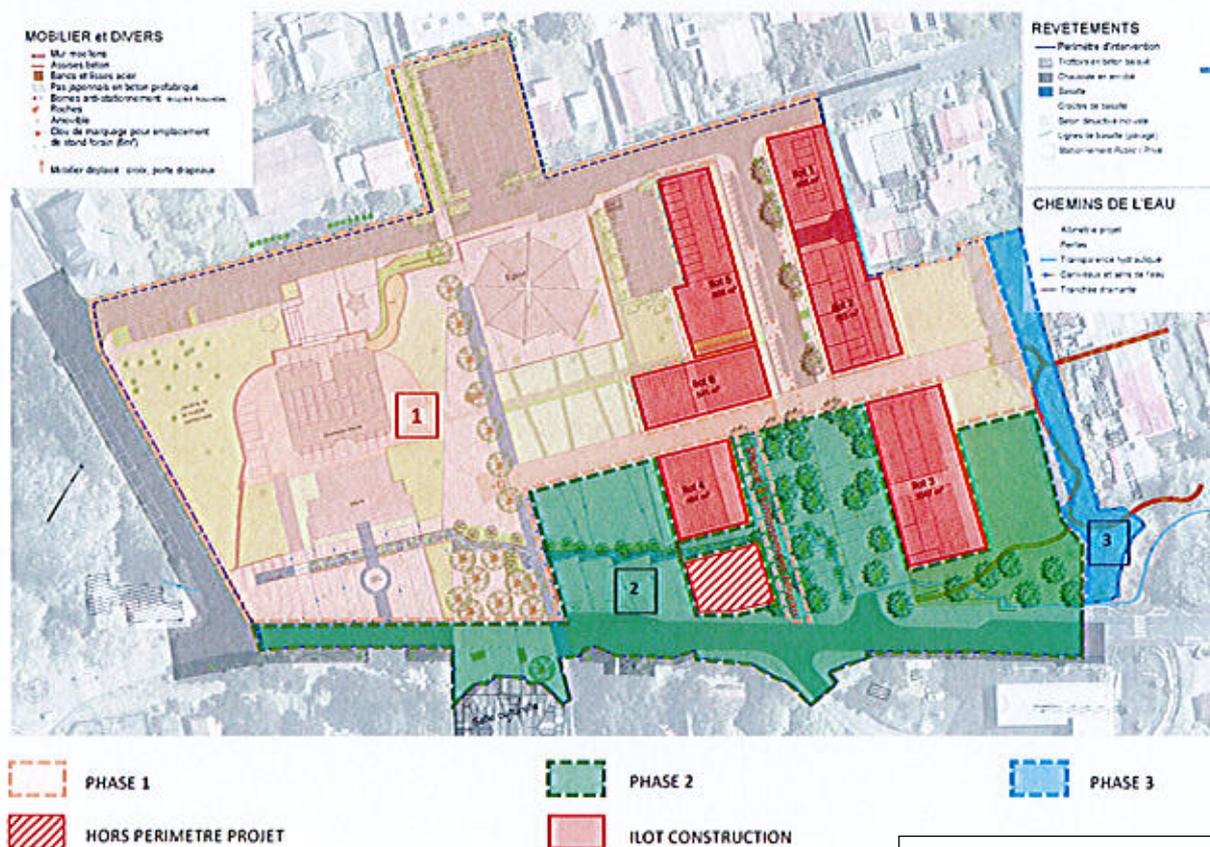
- Réseaux :
 - o Réalisation du système de traitement des EU des îlots 1, 2, 4, 5 et 6 et de la mairie,
 - o Création des réseaux de distribution et de collecte (AEP/EU/EP/TIC/BT) des îlots 1, 2, 4, 5 et 6,
 - o Réalisation des réseaux AEP et Télécom définitifs entre la rue de l'Eglise et la RN3 permettant de réaliser les dévoiements définitifs de ces réseaux posés sous la rue du commerce actuelle,
 - o Reprise du réseau EP de la phase 1 et raccordement provisoire sur le réseau EP existant sur la phase 2,
 - o Réalisation partielle de la transparence hydraulique.

La phase 2 :

- Voirie :
 - o • Complément de la rue du commerce permettant la desserte de l'îlot 3,
 - o • Travaux de voirie de la RN3 et organisation du stationnement sur la rue du Stade,
 - o • Réalisation des autres places et placettes qualitatives : place de l'église, place du commerce (du marché).
- Réseaux :
 - o • Réalisation du système de traitement des EU de l'îlot 3,
 - o • Création des réseaux de distribution et de collecte (AEP/EU/EP/TIC/BT) de l'îlot 3,
 - o • Achèvement et mise en eau de la transparence hydraulique, connexion des réseaux de la phase 1 sur cet ouvrage et démolition du réseau EP existant en contradiction avec les travaux projetés.

La phase 3 :

Défrichage sélectif, reforestation et cheminements dans le talus accessible depuis le belvédère.



Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20180913-DCM23-130618-DE
 Date de télétransmission : 18/09/2018
 Date de réception préfecture : 18/09/2018

Ainsi, il est proposé de valider le dossier PROJET. L'estimation des travaux est la suivante :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Montant total
Montant HT	2 670 311,70€	1 809 650,03 €	188 700,75 €	4 668 662,48 €
Montant TVA	226 976,49€	153 820,25€	16 039,56 €	396 836,31 €
Montant TTC	2 897 288,19€	1 963 470,28€	204 740,31 €	5 065 498,79 €

Compte tenu de la complexité de cette opération, des enjeux financiers et commerciaux, il est proposé la réalisation de cette opération en deux tranches :

- 1^{re} tranche, la phase 1, sur du foncier complètement maîtrisé et n'impactant pas ou peu les acteurs économiques qui sont installés sur le site (sauf le marché forain qui sera relocalisé sur un autre site en attendant les travaux définitifs),
- 2^{me} tranche les phases 2 et 3.

Le plan de financement prévisionnel de la première tranche se décline comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL TOTAL DU PROJET					
Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Ressources	Montant	%
<i>Frais d'études</i>			<i>Aides publiques</i>		
Acquisition foncières	144 450,00	156 123,45			
Viabilisation ; Aménagement Superstructure	2 670 311,70	2 897 288,19	Union Européenne	2 144 024,60	61,92%
Techniciens	42 500,00	46 112,50	Etat/Région	306 289,23	8,85%
Honoraires MOE, CSPS, ...	151 439,24	164 311,58	Département		
Frais financiers	53 406,23	53 406,23	Part. Communale	1 012 115,49	29,23%
			<i>Sous-total</i>	3 462 429,32	100,00%
<i>Autre(s) :</i>			<i>Autofinancement</i>		
Pilotage, gestion et suivi des études	239 375,00	259 721,88	Fonds propres		
Divers imprévus	80 109,35	86 918,65	Emprunts		
Révisions prix	80 837,80	87 709,01	Autre(s)		
TOTAL	3 462 429,32	3 751 591,48	TOTAL	3 462 429,32	100,00%

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM23-130618-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES ÉLIGIBLES DU PROJET					
Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Ressources	Montant	%
<i>Frais d'études</i>			<i>Aides publiques</i>		
Acquisition foncières	0,00	0,00			
Vlabilisation ; Aménagement Superstructure	2 670 311,70	2 897 288,19	Union Européenne	2 144 024,60	70,00%
Techniciens	42 500,00	46 112,50	Etat/Région	306 289,23	10,00%
Honoraires MOE, CSPP, ...	151 439,24	164 311,58	Département		
Frais financiers	0,00	0,00	Part. Communale	612 578,46	20,00%
			<i>Sous-total</i>	3 062 892,29	100,00%
<i>Autre(s) :</i>			<i>Autofinancement</i>		
Pilotage, gestion et suivi des études	117 803,55	127 816,85	Fonds propres		
Divers Imprévus	0,00	0,00	Emprunts		
Révisions prix	80 837,80	87 709,01	Autre(s)		
TOTAL	3 062 892,29	3 323 238,13	TOTAL	3 062 892,29	100,00%

Montant € TTC des dépenses	Montant € TTC des dépenses éligibles FEDER	Subvention FEDER (€)	Contrepartie Région/État FEDER	Contrepartie Communale FEDER	Participation communale (€) (dépenses inélégibles + TVA)
3 751 591,48	3 323 238,13	2 144 024,60	306 289,23	612 578,46	688 699,20

Participation communale totale HT, sur les dépenses éligibles : 612 578.46 €.

Le plan de financement proposé repose pour partie sur les financements européens via le dispositif FEDER du POE 2014-2020 et plus particulièrement la fiche action 7.05 relative au développement et à la structuration des Hauts précisée ci-dessous :

Guichet unique	Investissements d'Éducation de Formation Professionnelle et d'Inclusion Sociale
Axe	Axe 7 : Répondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population.
Objectif thématique (art. 9 Règ. général et Règ. FEDER)	OT 9 - Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté
Objectif Spécifique	OS 20 - Augmenter l'offre des services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts
Priorité d'investissement (art. 5 Règ. FEDER)	Fed 9,b : Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination, en fournissant un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180913-DCM23-130618-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2018
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE le dossier PROJET,
- VALIDE le plan de financement ainsi que la participation financière de la Commune à hauteur de 612 578.46 € sur les dépenses éligibles HT,
- AUTORISE le Maire à signer la demande de subvention au titre de la mesure 7.05 du FEDER,
- AUTORISE LE DEPOT du dossier de demande de subvention auprès de la Région Réunion, autorité de gestion locale du FEDER.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE



Marc Luc BOYER